



**Du Mercredi 12 Novembre 2003**

**NOUAKCHOTT INFO**  
QUOTIDIEN

**498**

## Création d'une commission parlementaire ad hoc

**A** l'issue de sa plénière annonçant l'ouverture de la nouvelle session parlementaire ordinaire le 10 novembre, l'Assemblée nationale était en session à huis clos le 11 novembre avec à l'ordre du jour l'approbation de la commission ad hoc créée la veille pour étudier la levée de l'immunité d'un député. Il s'agit du député d'Aleg M. Ismael Ould Amar exclu du Prds en Août 2003 suite à son engagement en faveur de Mohamed Khouna Ould Haidalla dont il était devenu directeur de campagne au titre des présidentielles de 2003. Ould Amar est actuellement en détention préventive en compagnie de l'ancien chef d'Etat Mohamed Khouna Ould Haidalla et de plusieurs autres membres de son staff de campagne, tous accusés par les autorités de vouloir s'accaparer le pouvoir par la force.

La commission ad hoc qui est donc chargée d'étudier la levée de l'immunité du député Ould Amar comprend 15 membres dont les députés Mohamed Vall Ould Bellal, Lehbib Ould Guewad, Cheikh Ould M'haimed, Cheikh Mbacké Fall, Yahya Ould Abdi, Kane Abdel Wahab, Mohamed Yeslem Ould El Vil et Cheikh Sidiya Ould Moussa, doit présenter son rapport le 12 novembre. Signalons que lors de la plénière du 11 novembre le député UFP M. Moustapha Ould Bedreddine s'était opposé à la mise en place de cette commission parce qu'elle devait émaner au préalable de la conférence des présidents, mais il semble selon un député Prds contacté par Nouakchott Info que cette exigence avait été remplie et que le bureau de l'Assemblée nationale avait même été saisi préalablement à l'interpellation du député Ould Amar.

Ainsi nous saurons et vous saurez avec nous aujourd'hui l'évolution de ce dossier de levée de l'immunité parlementaire, le premier du genre en Mauritanie depuis l'instauration de la démocratie en 1991.